

Règlements des challenges de spécialité

Édition 2014

Article 1

Afin de dynamiser les concours, un Challenge Lancer et Saut est organisé en interne à l'EAPC. Pour ce challenge, un classement hommes et un classement femmes sont mis en place.

Article 2

Le challenge prend en compte les performances réalisées lors de compétitions officielles.

Article 3

Pour chaque épreuve, la meilleure performance réalisée dans l'année sur chacun des sauts ou lancers (selon le challenge) est enregistrée et convertie en nombre de points (voir tables de cotation).

Le classement se fera en additionnant les performances des 4 épreuves dans chaque challenge.

Article 4

Pour être classé dans le challenge, il faut avoir réalisé au moins une performance en saut pour le challenge saut et une performance en lancer pour le challenge lancer.

Article 5

Seules les performances réalisées à partir du 1^{er} novembre sont comptabilisées.

Une performance minimale est requise pour chaque épreuve (voir tables de cotation). Si cette performance minimale n'est pas atteinte, la valeur de la performance réalisée sera de 1 point.

Article 6

La remise des récompenses se déroulera à l'Assemblée Générale suivant la saison en cours.